



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2022

Salaires : qu'attendre des annonces du Ministre ?

Le Ministre Pap Ndiaye a communiqué dans son entretien au Parisien ce dimanche 26 juin, les mesures salariales envisagées pour les personnels de l'Éducation nationale à partir de 2023. Les propos du Ministre s'inscrivent dans la droite ligne des annonces de Macron.

Pap Ndiaye annonce une hausse de la rémunération en deux parties. Les enseignant·es verraient leur salaire augmenter en début de carrière avec un salaire de départ de 2000 euros nets contre 1800 euros nets en moyenne actuellement pour un·e néotitulaire, soit une augmentation de 200 euros. Cette hausse est largement insuffisante. Elle ne comble ni la perte de rémunération qui résulte du gel du point d'indice ni ne compense l'inflation. Par ailleurs, le ministre ne dit pas comment cette mesure impactera la rémunération des enseignant·es dont l'ancienneté est déjà avancée, pourtant largement impactée par l'inflation. La valeur du point d'indice a baissé comparativement à l'inflation de près de 34% entre 1995 et 2021. En 2022, l'inflation risque de dépasser 4%.

Selon le Ministre, la hausse de la rémunération des enseignant·es sera également conditionnée à la réalisation de missions supplémentaires. Ce type de mesure a pour effet d'augmenter les inégalités salariales entre hommes et femmes et de mettre en concurrence les collègues ou de créer des hiérarchies intermédiaires qui nuisent à la cohésion des équipes et aggravent les conditions de travail en pressurant les personnels. Ndiaye continue dans la lignée de Blanquer en annonçant vouloir favoriser le remplacement en interne des personnels absents plutôt que de créer des postes pour assurer leurs remplacements. Pire, le ministre semble vouloir s'attaquer aux garanties statutaires des personnels en exigeant le rattrapage des heures alors que les personnels ont obtenu des autorisations d'absence ou des congés de formation. Les rattrapages ponctuels en cas d'absence inopinée sont déjà prévus par les textes, et largement inapplicables. À

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



nouveau, le gouvernement choisit de mauvaises réponses pour faire face au vrai problème du non-remplacement.

Le Ministre ne dit rien enfin de la rémunération des personnels AESH, AED, Agent-es administratifs, Infirmier-es, PsyÉN et Assistant-es de Service Social. Pourtant la grille salariale pour les AESH est largement insuffisante et tassée par l'augmentation du SMIC. Les AED ne bénéficient même pas d'augmentations de salaire à l'ancienneté. Les bas salaires nuisent à l'attractivité de ces métiers pourtant indispensables.

SUD éducation revendique :

- **le dégel du point d'indice et le rattrapage de la perte de rémunération depuis le gel du point d'indice en 2010, ce qui constituerait bien sûr une avancée, même s'il contribuerait à creuser les écarts de rémunération**
- **une augmentation immédiate de 400 euros des salaires et un SMIC à 2200 euros bruts. • une refonte des grilles indiciaires des agent-es, pour garantir que plus les salaires sont faibles, plus ils seront augmentés**
- **la garantie que les précaires bénéficient de la même grille pour leurs salaires, tenant compte de toute leur ancienneté professionnelle**
- **le respect du statut des personnels et de leurs obligations de service.**